

## Délibération

---

### Réunion du comité syndical du 9 mars 2016

#### Délibération 2016-03

---

#### Budget primitif exercice 2016

*Date de la convocation : 2 mars 2016*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

**Présents 67 :** Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Martin ARNOU, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Dominique LE BERRE, Lénéaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Jean-Jacques LUMEAU, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

**Absents et représentés 12 :** Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, François CHENEAU donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Philippe EUZENAT donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, Bertrand HERRERO donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN, Patrick LAMIABLE donne pouvoir à Joseph BEZIER, Jean Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Gérard DRENO, Mireille PERNOT donne pouvoir à Aymeric SEASSAU, Henri PIQUET donne pouvoir à David PELON, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU.

**Absents et excusés 34 :** Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Eric BUQUEN, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Franck HERVY, Julie LAERNOES, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Louis OUISSE, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean Louis ROGER, Thierry RYO.

## Délibération

---

### Réunion du comité syndical du 9 mars 2016

#### Délibération 2016-03

---

#### Budget primitif exercice 2016

Monsieur David Samzun, 1<sup>er</sup> Vice-Président

#### Expose :

Le budget primitif, pour l'année 2016, est équilibré à hauteur de 1 247 500 € en fonctionnement et 265 000 € en investissements, conformément aux orientations du Débat d'Orientations budgétaires. Ce budget est établi en prenant en compte une estimation des résultats de l'exercice budgétaire 2015 qui seront intégrés au moment du vote du budget supplémentaire de juin 2016. Par ailleurs, ce budget est construit autour d'une estimation de la dépense obligatoire de Dotations aux Amortissements. Le bureau du pôle, lors de sa séance du 24 février, a souhaité que soit étudié les modalités de gestion des amortissements qui permettront d'en limiter l'impact sur le budget 2016 et notamment sur les contributions des six intercommunalités.

#### CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 1 247 500 €

Les dépenses du budget de fonctionnement se décomposent comme suit :

1. **265 000 €** de Dotations aux Amortissements  
*Le pôle métropolitain est un syndicat mixte qui n'exerce pas, en dehors du schéma de cohérence territoriale, de compétence pleine et entière. Les intercommunalités membres lui confient la réalisation d'actions d'intérêt métropolitain. A ce titre, le premier programme d'actions voté par les six conseils communautaires en 2013 ont confié au pôle la réalisation d'études pour l'appel à concepteurs eaux et paysages, la réalisation d'un quartier gare à Loire et Sillon, la conception d'une zone d'activité mixte sur le secteur de Ragon. Ces études s'inscrivent à la fois dans la préparation du Scot révisé mais également dans la préparation d'opérations d'investissement de chacune des collectivités concernées. Il n'est donc pas nécessaire que le Pôle amortisse la totalité de ces études qui n'entrent pas entièrement à son patrimoine et ne seront donc pas renouvelées. Les services du pôle en lien avec les intercommunalités et les trésoreries étudieront les différentes modalités de gestions des amortissements possibles concourant à en diminuer le volume.*
2. **55 000 €** de dépenses de frais de structure  
*Il s'agit des frais de location de salles, des déplacements, de la documentation, des assurances...*
3. **162 000 €** de provision de dépenses pour la révision du Scot  
*Ces dépenses sont spécifiques à l'année 2016 pour la finalisation du Scot. Ces dépenses intègrent :*
  - *L'organisation des réunions publiques de janvier*
  - *la relecture juridique du document de Scot*
  - *la mise en page et la reprographie du dossier de Scot*
  - *la préparation de l'enquête publique*
  - *les annonces légales et presse*

## Délibération

---

### Réunion du comité syndical du 9 mars 2016 Délibération 2016-03

---

#### Budget primitif exercice 2016

4. **51 500€** de provisions pour études  
*Il s'agit d'une provision pour des études qui n'entrent pas dans le champ de l'investissement.*
5. **4000€** d'adhésion à la Fédération Nationale des Scot
6. **470 000€** de subventions à l'Auran et l'Addrn.

*L'Auran et l'Addrn participeront en 2016, dans le cadre de leurs programmes partenariaux annuels, à la finalisation du dossier de Scot arrêté, à sa mise en enquête publique et sa reprise avant son approbation définitive en fin d'année. Les agences contribueront également à la définition du nouveau programme d'actions du pôle métropolitain pour la période 2017- 2020. Ce montant intègre 100 000€ de régularisation de paiement de l'Addrn au titre des exercices 2014 et 2015.*

7. **240 000€** de refacturation à la Carene pour la mise à disposition de personnel.  
*Il s'agit des frais de mise à disposition d'un service composé de quatre équivalents temps plein (3 cadres A et un agent C) et des prestations des services finances, ressources humaines.*

Pour couvrir ces dépenses de fonctionnement, **les recettes** sont :

- **59 000€** de régularisation de participations de la Communauté de communes Loire et Sillon et des communes de Savenay et la Chapelle Launay sur le dossier du quartier de la gare de Loire et Sillon
- **73 648 €** de subventions supplémentaire du programme des investissements d'avenir « Ville de demain » pour soutenir l'action d'intérêt métropolitain « Eaux et Paysages ». *En effet, le Comité Opérationnel des Financements Ville de demain du 20 janvier 2016 a validé le montant de cette subvention s'ajoutant au 182 925 € de subventions initialement accordées et inscrites au budget 2015. Au total, l'action Eaux et Paysages, bénéficie, au titre de l'élaboration des six plans guides d'une subvention de 256 573€.*
- **58 000€** de Fonds Régional d'Etudes Stratégiques pour soutenir l'étude environnementale de définition de la Trame Verte et Bleue du Scot révisé à partir du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

## Délibération

### Réunion du comité syndical du 9 mars 2016 Délibération 2016-03

#### Budget primitif exercice 2016

- **1 057 504 €** de contributions des six intercommunalités. En application des statuts du pôle métropolitain, ces participations sont fixées comme suit :

	Répartition	Montant 2016
-		
Nantes Métropole	75,35 %	796 830 €
CARENE	15,90 %	168 143 €
C.C Erdre-et-Gesvres	3,98 %	42 089 €
C.C. Loire-et-Sillon	1,88 %	18 929 €
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79 %	19 881 €
C.C. Région de Blain	1,10 %	11 632 €
	100 %	<b>1 057 504 €</b>

#### Pour la section d'investissements,

Les recettes seront constituées par les Dotations aux Amortissements pour un montant de **265 000 €**. En 2016, le pôle inscrit des provisions pour études non suivies de réalisation et également pour l'achat d'un véhicule de service électrique ou hybride.

#### Le comité syndical, dûment convoqué, délibère et :

- approuve par chapitre le budget 2016 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, joint à la présente délibération ;
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à verser 100 000€ de régularisation de paiement de l'Adrn au titre des exercices 2014 et 2015 ;
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à demander le versement des subventions Ville de demain pour un montant total de 256 273 € ;
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nantes, le 9 mars 2016

  
**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

